

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GRANCHER, Maire.

Présents : MM. Christian GRANCHER, Richard LANGLOIS, Mme Bénédicte HANIN, M. Christian HEROUARD, Mme Marie-Odile PILLON, MM. Bernard PIT, René PREUD'HOMME, David TIERFOIN, Hervé TRANCHAND.

Absentes excusées : Mme Denise PAILLETTE donnant pouvoir à Mme Bénédicte HANIN
Mme Agnès CAREL donnant pouvoir à M. Christian GRANCHER
Mme Chantal DEPERROIS donnant pouvoir à M. René PREUD'HOMME
Mme Maryline LEROUX donnant pouvoir à Mme Marie-Odile PILLON

Absents : Mme Catherine RAINEAU et Monsieur Pascal HAUCHARD.

~ **ORDRE DU JOUR** ~

1/ SECRETAIRE DE SEANCE - DESIGNATION

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation de l'un des membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal désignent Madame Marie-Odile PILLON secrétaire de séance.

2/ PROCES-VERBAL DE SEANCE - ADOPTION

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2018.

Madame PILLON demande une précision sur le projet de village seniors, quant à l'impact financier d'un tel projet pour la commune.

Monsieur GRANCHER précise que cette opération ne doit pas engendrer de dépenses pour la commune, le terrain lui appartenant. En revanche, il générerait des recettes (taxes diverses) et des services supplémentaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'adopter le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2018. Le registre est signé par tous les membres présents.

3/ ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET - AUTORISATION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – art 37) :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2017 (hors chapitre 16) : 574.683,74 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article, à hauteur maximale de 143.670,94 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition et autorisent Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les conditions exposées ci-dessus.

4/ REHABILITATION ET EXTENSION DE L'ANCIENNE MAIRIE/ECOLE – MARCHE – SIGNATURE – AUTORISATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension de l'ancienne mairie/école, l'appel d'offres a été lancé en décembre 2017.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 22 janvier dernier.

Le lot n° 1 a été déclaré infructueux car la Mairie n'a reçu aucune offre. Concernant les lots n° 2 à 6, la Mairie a décidé d'entrer en négociation financière et technique avec les entreprises ayant déposé une offre.

Après réception des compléments techniques et/ou des nouvelles offres financières, la Commission d'Appel d'Offres s'est à nouveau réunie le 23 février dernier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal valident la proposition de la CAO et autorisent Monsieur le Maire à signer le marché avec :

LOT N°	CORPS D'ETAT	ENTREPRISES	MONTANTS H.T.
1	Désamiantage-démolition-gros œuvre-carrelage	SPIE BATIGNOLLES	448.144,23 €
2	Couverture-étanchéité	DUFOUR	102.356,61 €
3	Menuiseries extérieures et intérieures-cloisons-doublages-plafonds	G.N.C.	119.541,48 €
4	Sols souples-peintures	GH PEINTURE	30.316,45 €
5	Electricité	DOMUS	46.000,00 €
6	Chauffage-ventilation-plomberie	VAUCLIN	63.072,38 €
TOTAL H.T.			809.431,15 €

5/ AMENAGEMENT DE LA SALLE SAINT AGNES – MARCHE – Entreprise G.N.C. AVENANT N° 3

Monsieur Christian GRANCHER rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de travaux d'aménagement de la salle Sainte Agnès, il a été décidé de travaux supplémentaires (pose de 2 châssis en bois, pose de 2 main-courantes, pose d'une trappe alu et modification de la porte) et la suppression de 3 façades de placards.

Monsieur le Maire présente donc l'avenant n° 3 pour l'entreprise G.N.C., d'un montant de 2.156,38 € HT, et précise par ailleurs que cet avenant modifiant le marché initial de plus de 5%, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 23 février dernier, a émis un avis favorable à cette proposition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent et autorisent Monsieur le Maire à signer cet avenant.

6/ MISE EN PLACE D'UNE RESERVE INCENDIE – DEMANDE DE PROROGATION DES SUBVENTIONS ACCORDEES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de mise en place d'une réserve incendie de 120 m² au hameau de Marfauville. Des demandes de subvention ont été déposées et accordées par le Département et l'Etat au titre de la DETR.

Cependant, la réglementation en matière de défense incendie ayant évolué, les travaux n'ont toujours pas débuté et les accords de subvention arrivent à expiration.

Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter une prorogation de ces subventions auprès de Monsieur le Président du Département et auprès de Madame la Sous-Préfète pour la DETR.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition et chargent Monsieur le Maire d'adresser les courriers correspondants.

7/ DEFENSE INCENDIE - MISE EN PLACE DE POTEAUX, RESERVES ET CITERNE SOUPLE CONTRE LES INCENDIES – DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de son programme de défense extérieure contre l'incendie, la Commune a décidé de procéder à la pose de points d'eau (bornes, cuves ou bâches souples) sur le territoire, afin de pallier aux manques actuels et d'être en conformité avec la réglementation en vigueur.

Aussi, Monsieur le Maire présente différents devis et propose de déposer des demandes de subvention auprès de Monsieur le Président du Département et auprès de Madame la Sous-Préfète du HAVRE, au titre de la DETR pour :

- 2 réserves incendie de 45 m³ chacune hameau de Marfauville, pour un montant unitaire de 13.906,07 € H.T.,

- 1 borne incendie rue de Briquemare, pour un montant de 3.137,88 € H.T.,

- 1 borne incendie impasse de la Ferme Fleurie, pour un montant de 3.523,58 € H.T.,

- 1 citerne souple de 120 m³ rue de Rimbartot, pour un montant de 3.077,75 € H.T. et 3.350,00 € H.T pour la préparation et le nivellement du terrain.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition et chargent Monsieur le Maire de déposer les demandes de subvention auprès de Monsieur le Président du Département et auprès de Madame la Sous-Préfète du HAVRE.

8/ DEFENSE INCENDIE - MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE – CONVENTION – SIGNATURE - AUTORISATION

Dans le cadre du programme de défense extérieure contre les incendies, Monsieur le Maire rappelle le projet d'implantation d'une bâche souple de 120 m³ pour protéger le hameau de Rimbartot.

Cette bâche sera installée au numéro 10 de la rue de Rimbartot, sur une parcelle gracieusement mise à disposition par Monsieur Didier LEROUX. Suite à cette autorisation, Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition et sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de la signer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition, remercient Monsieur LEROUX et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention.

9/ ASSOCIATION « UNE FLEUR POUR 11 CLOCHERS » - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'Association « Une fleur pour 11 clochers » a organisé cette année le CAUDET à CAUVILLE-SUR-MER.

A ce titre, Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à cette association, afin de compenser les dépenses occasionnées par la manifestation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer 220 € à l'Association « une fleur pour 11 clochers ».

10/ RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE LA SEINE-MARITIME (C.A.U.E.)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du C.A.U.E. concernant le renouvellement de l'adhésion de la Commune à cette Association.

La cotisation est fixée à **171 €** pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent de renouveler l'adhésion au C.A.U.E. pour l'année 2018.

11/ MISE EN PLACE DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place prochaine du nouveau régime tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Le projet de délibération a été présenté au Comité Technique du Centre de Gestion.

N'ayant pas reçu l'avis du CT, ce dossier sera à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

12/ AUTORISATIONS D'ABSENCE

Vu le Code du Travail et notamment l'article L.3142-1,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, et notamment l'article 59,

Monsieur le Maire rappelle que, lors de certains événements familiaux, les fonctionnaires et agents non titulaires sont autorisés à s'absenter du service sur présentation d'un justificatif.

Il indique que ces autorisations spéciales d'absence sont distinctes des congés annuels, mais qu'elles doivent être réglementées et validées par le responsable hiérarchique. Une demande d'autorisation d'absence devra être déposée auprès de l'autorité territoriale accompagnée des justificatifs nécessaires.

Aussi, Monsieur le Maire propose l'octroi des autorisations d'absences pour événements familiaux suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|-------------------|
| - mariage ou PACS de l'agent | 5 jours ouvrables |
| - mariage d'un enfant | 2 jours ouvrables |
| - naissance dans le foyer de l'agent | 4 jours ouvrables |
| - décès d'un enfant | 5 jours ouvrables |

- décès du conjoint, pacsé, concubin	5 jours ouvrables
- décès d'un parent, beau-parent, frère, sœur	4 jours ouvrables
- survenue d'un handicap sur enfant	5 jours ouvrables
- enfant malade	3 jours / an rémunérés <u>sur</u> <u>décision</u> de l' <u>autorité</u> <u>territoriale</u>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition, applicable à compter du 1^{er} janvier 2018.

13/ GROUPE SCOLAIRE « YANN ARTHUS-BERTRAND » - ATTRIBUTION D'UN NOM AUX BATIMENTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de la séance du 26 septembre dernier, il a été proposé de nommer les bâtiments de l'école pour en faciliter la désignation.

Chaque membre présent fait part de propositions. Le Conseil Municipal se donne le temps de réfléchir et prendra la décision lors d'un prochain Conseil Municipal.

14/QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Monsieur le Maire donne lecture des remerciements de Madame Claudine PORET pour les témoignages de sympathie reçus lors de son départ en retraite.
- ⇒ Monsieur le Maire et Madame HANIN font un point sur les TAP, et le projet d'accueil de loisirs le mercredi matin, suite au retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Le Maire,